**2017 – SUJET D’ÉCO/DROIT Métropole – Partie Économie**

À partir de vos connaissances et de la documentation fournie en annexe :

**1. Distinguez les notions de croissance économique et de développement durable.**

**2. Déterminez les moyens dont dispose l’État pour favoriser le développement durable.**

**3. Appréciez les effets des politiques de développement durable sur l’emploi.**

**4. Rédigez une argumentation qui vous permette de répondre à la question suivante :**

**La croissance économique est-elle compatible avec les objectifs du développement durable ?**

**Annexes :**

• Annexe 1 : Croissance économique et développement durable.

• Annexe 2 : Évolution de l'emploi dans les éco-activités entre 2004 et 2014.

• Annexe 3 : Nombre d’emplois liés à la maintenance des parcs éoliens.

• Annexe 4 : Les actions en faveur de l’environnement.

• Annexe 5 : Combien va coûter la taxe carbone en 2016.

• Annexe 6 : Le développement durable et les entreprises.

**ANNEXES**

**Annexe 1 : Croissance économique et développement durable**

Le développement durable, qui équilibre les besoins actuels avec ceux des générations à venir, est au cœur de l'agenda du développement des Nations Unies.

L'ONU a adopté le concept de développement durable notamment à cause des changements climatiques. Selon le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC), si rien n'est fait pour lutter contre les changements climatiques, nos écosystèmes subiront des changements graves et irréversibles. Le développement durable, en ce qu'il est moins nocif aux écosystèmes, peut contribuer à lutter contre les changements climatiques, tout en contribuant aux besoins des plus pauvres et vulnérables, qui ont contribué le moins à ces changements climatiques. […]

En décembre 2015 à Paris, les États Membres de l'ONU ont signé un accord historique universel sur le changement climatique. Cet accord prévoit la limitation de l'augmentation de la température bien en deçà de 2 degrés, allant peut-être même jusqu'à 1,5 degré. Le nouvel accord doit entrer en vigueur en 2020.

Sans action urgente de la communauté internationale sur les changements climatiques, l'humanité fait face à un sombre avenir. Le cinquième rapport d'évaluation du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC) a appelé à des réductions significatives d'émissions de gaz à effet de serre, qui se sont récemment accrues à un niveau dangereux, notamment en raison d'une dépendance excessive aux carburants fossiles et au recours insuffisant aux sources d'énergies renouvelables.

La croissance économique et le développement durable dépendent du développement de sources d'énergies renouvelables.

***Nations Unies,*** [***www.un.org***](http://www.un.org/)

**Annexe 2 : Évolution de l'emploi dans les éco-activités\* entre 2004 et 2014**

En indice base 100 en 2004

*\*Les éco-activités sont les activités qui produisent des biens ou services ayant pour finalité la protection de l’environnement ou la gestion des ressources. Elles sont exercées pour l’essentiel par des entreprises marchandes mais aussi par des administrations publiques.*

(p) Données provisoires.

***Sources : Insee, Ademe*** [***www.developpement-durable.gouv.fr***](http://www.developpement-durable.gouv.fr/)

**Annexe 3 : Nombre d’emplois liés à la maintenance des parcs éoliens**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **2006** | **2007** | **2008** | **2009** | **2010** | **2011** | **2012** | **2013** | **2014** | **2015** |
| 385 | 562 | 804 | 1 059 | 1 340 | 1 526 | 1 702 | 1 839 | 2 101 | 2 337 |

***Marchés et emplois liés à l’efficacité énergétique et aux énergies renouvelables : situation 2013-2014 et perspectives à court terme. Ademe 2016.***

# Annexe 4 : Les actions en faveur de l’environnement

En 2013, la dépense de protection de l'environnement s'établit à 47,2 milliards d'euros. La gestion des déchets (35 %) et l'assainissement des eaux usées (27 %) constituent les principaux postes de ce total. Elle a augmenté depuis 2000 à un rythme plus soutenu que le produit intérieur brut (PIB) : + 4 % en moyenne annuelle en euros courants contre + 2,8 %. Cette forte hausse a été principalement impulsée par les pouvoirs publics. Les mesures incitatives se sont développées (dispositif bonus/malus, crédit d'impôt développement durable), tout comme les réglementations contraignantes (mises aux normes d'équipements industriels) ; la qualité des services collectifs s'est par ailleurs améliorée (collecte sélective des déchets). En ajoutant à cette dépense, les thématiques relatives à la gestion des ressources, l'alimentation en eau potable et le secteur de la récupération, plus de 67 milliards d'euros sont dépensés en France dans le domaine de l'environnement. […]

Plus de 95 500 élèves et étudiants sont inscrits en 2013 en dernière année de l'une des 1 152 formations environnementales, allant du CAP au diplôme d'ingénieur. L'environnement représente 8 % des effectifs inscrits dans l'ensemble des formations, contre 5 % en 2008.

***Tableaux de l'Économie Française - Édition 2016 - mars 2016***

# Annexe 5 : Combien va vous coûter la taxe carbone en 2016 ?

Selon une étude du ministère de l'Environnement, cette taxe va augmenter la facture énergétique des ménages de 83 euros en moyenne cette année. […]

La contribution climat énergie (CCE) - nom officiel de la taxe carbone - ne sera pas indolore pour les ménages. Introduite par la loi de finances 2014, cette taxe augmente la fiscalité des énergies fossiles (carburant, gaz, fioul…) utilisées par les ménages pour se déplacer et se chauffer. Le gouvernement a prévu une montée en puissance du montant de cette taxe. De 7 euros la tonne de CO² en 2014, elle est passée à 22 euros en 2016. Cette année, la taxe carbone va surtout gonfler le prix du gaz et du fioul domestique. Le gazole, qui subira déjà un rattrapage de sa fiscalité par rapport à celle de l'essence, sera renchéri de 4,76 centimes d'euro par litre contre 4,10 centimes par litre pour le super sans plomb.

***D’après*** [***www.lefigaro.fr***](http://www.lefigaro.fr/)

# Annexe 6 : Le développement durable et les entreprises

Les entreprises ne sont pas demeurées inactives face aux enjeux environnementaux. Alors que la RSE (Responsabilité sociale des entreprises) et le développement durable restent encore trop souvent l’apanage des grandes entreprises, il est d’autant plus positif de constater qu’en France, plus de la moitié (56 %) des petites sociétés (10 à 49 salariés) s’impliquent dans la gestion économe des ressources et dans le recyclage des déchets. Les politiques environnementales sont favorables à la croissance et à la compétitivité, comme l’a rappelé le rapport Attali sur l’économie positive. Il rappelle notamment l’étude qui montre les nombreux bienfaits économiques que tirent les organisations qui préservent l’environnement : réduire la pollution peut diminuer les coûts ; adhérer à des standards environnementaux favorise l’innovation dans les procédés ; développer des stratégies efficaces de gestion des ressources rares (eau, énergie) rassure les investisseurs (sécurité d’approvisionnement) ; la responsabilité sociale diminue les risques de sanctions coûteuses pour non-respect des règlements et de poursuites tout aussi coûteuses entamées par des clients insatisfaits ou par le gouvernement ; le moral des employés est amélioré, ce qui les rend plus productifs ; l’entreprise devient attractive pour les jeunes talents et les fidélise ; enfin, la communauté fait davantage confiance à l’entreprise.

***D’après management-rse.com***